

FOIRE AUX QUESTIONS

1. Quel est l'avantage de joindre le régime?

Vous êtes en mesure de bénéficier du pouvoir économique que représente l'AMETVS avec ses 350 entreprises membres regroupant plus de 30 000 salariés.

Grâce à l'entente négociée avec la Financière Sun Life par l'AMETVS et le Réseau Collectif, vous avez accès à une tarification privilégiée qui vous donne :

- des réductions sur les taux théoriques pour l'assurance vie et l'assurance invalidité de longue durée;
- des réductions sur les frais concernant l'assurance soins de santé et soins dentaires.

1. Est-ce le seul avantage?

Non, bien sûr! En adhérant au régime parrainé par l'AMETVS, vous n'êtes plus seul face à l'assureur pour négocier votre renouvellement ou faire débloquer une situation difficile lors d'une demande de règlement.

Avec le Réseau Collectif, le gestionnaire du régime, vous avez accès à une équipe de spécialistes pour défendre vos intérêts.

2. S'agit-il d'économies temporaires?

Non. L'entente négociée avec la Financière Sun Life est structurée de façon à offrir des réductions récurrentes et encourager les entreprises à rester clientes à long terme. En augmentant ainsi la masse du groupe, l'AMETVS pourra négocier des conditions de plus en plus avantageuses pour le futur.

3. M'imposera-t-on un régime préétabli?

Non. Si vous êtes satisfait de votre protection actuelle, la Financière Sun Life la répliquera. En revanche, si vous désirez apporter des modifications à votre régime actuel, votre conseiller du Réseau Collectif saura vous écouter et vous suggérer les solutions qui vous conviennent.

4. Aurai-je des obligations additionnelles envers l'assureur ou l'AMETVS?

Non. Votre lien avec la Financière Sun Life sera le même que celui qui existe actuellement entre vous et votre assureur collectif. Vous pourrez retourner au marché sous réserve d'un préavis de 30 jours.